



FONDATION  
NICOLAS HULOT  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME

## L'initiative Nansen

### La question des réfugiés environnementaux enfin prise en compte !

*Si les derniers mois ont été marqués par les débats autour de l'afflux de migrants, la tenue de la COP21 commande de se pencher sérieusement sur la question des réfugiés environnementaux car la crise climatique ne fera qu'accentuer le phénomène. Aujourd'hui déjà, 26 millions de personnes sont déplacées chaque année par des catastrophes naturelles, davantage que par des guerres et des conflits ! Les migrations climatiques sont une composante majeure des flux migratoires internationaux, alors qu'aucune protection n'est prévue pour ces migrants. Face à l'inertie des organisations internationales ou régionales (telle l'Union européenne) sur ce sujet, certains pays, mené par la Suisse et la Norvège, ont décidé d'agir : c'est l'objectif de l'initiative Nansen.<sup>1</sup>*

#### Les réfugiés environnementaux un enjeu de justice sociale

- **26 millions** de personnes sont obligées de prendre la route chaque année à cause des catastrophes écologiques, c'est **1 personne par seconde !** A ce chiffre, il faut ajouter tous ceux qui sont déplacés par la hausse du niveau des mers, la désertification, la dégradation des sols. **C'est une redistribution de la population mondiale qui est en marche.**

L'environnement est désormais le premier facteur de déplacement des populations dans le monde. La très grande **majorité de ces déplacements** a lieu en **Asie du Sud et du Sud-Est, là où vit plus de la moitié de la population mondiale.** Ces déplacés n'ont aucun statut juridique. Récemment la justice néo-zélandaise a refusé le statut de réfugié à un ressortissant des îles Kiribati. La Convention de Genève ne concerne, en effet, que les personnes persécutées pour des raisons politiques. Mais les déplacés climatiques se retrouvent face à une situation particulière, les causes du déplacements étant multiples et parfois difficilement identifiables. La création d'un statut de réfugié climatique ne résoudrait pas le problème de manière satisfaisante. Les Etats doivent avant tout s'accorder sur une meilleure protection des déplacés dans le monde, c'est l'objectif de l'*Initiative Nansen*.

#### Les déplacements internes liés aux crises environnementales facteurs de déstabilisation.

- En Syrie, les sécheresses à répétition de 2007-2010 ont créé un exode rural massif, négligé par le régime de Bachar el-Assad, qui ont alimenté le soulèvement syrien. Déjà, la crise du Darfour avait pour facteur déclencheur un exode lié à la sécheresse.

Dans des régions déjà fragiles, les effets du réchauffement climatique déstructurent les sociétés et peuvent faire implorer des Etats. Ceux qui sont le plus fragile peuvent se trouver incapables de faire face à ces bouleversements et de répondre aux demandes de leurs populations : pertes agricoles, tensions alimentaires, manque d'eau, pressions sur les ressources et les terres, etc. La migration de certaines populations, si elle n'est pas anticipée, peut être source de tensions entre certaines communautés qui ne sont pas habituées à cohabiter. La Syrie a, ainsi, été déstabilisée par les aléas climatiques. La sécheresse ayant frappé gravement le pays entre 2007 et 2010 a causé un exode rural massif vers des zones urbaines. Cela a été un des éléments déclencheurs du soulèvement qui a été réprimé dans le sang par Bachar el-Assad. Au Kenya ou au Darfour, une cascade de mécanismes similaires a eu lieu.

---

<sup>1</sup> Nommée d'après le Prix Nobel de la Paix Fridtjof Nansen.

## **L'initiative Nansen, un processus de gouvernance internationale innovant hors ONU**

- Deux pays, la **Norvège** et la **Suisse** ont décidé d'agir !

Suite au refus des Etats-membres du Haut Commissariat de l'ONU pour les Réfugiés (HCR) d'intégrer la question des réfugiés environnementaux au programme de travail de cette institution, la Norvège et la Suisse décident de prendre l'initiative. Ils lancent, en 2012, l'initiative Nansen. Ce processus intergouvernemental, qui repose sur des consultations régionales avec des gouvernements et la société civile, vise à atteindre un consensus entre les Etats volontaires sans passer par le cadre onusien. L'objectif : avancer malgré les blocages pour protéger ceux qui sont déplacés par des catastrophes naturelles et climatiques. L'initiative Nansen établit un dialogue entre les régions concernées par ces catastrophes et les pays de destination et fournit des pistes concrètes d'action.

## **L'initiative Nansen, des résultats impressionnants sur un sujet jusqu'ici bloqué.**

- **114 Etats** ont adopté le 13 octobre 2015 à Genève « **l'agenda de protection** » de l'initiative Nansen, dont les Etats-Unis, la Chine et la France.

Cette approche ascendante et non contraignante a reçu un bon accueil et a lancé une dynamique très positive. Pour la première fois depuis très longtemps, une grande majorité de gouvernements s'accorde sur un texte relatif aux migrations. L'agenda de protection forme un guide pour les Etats et les autres parties prenantes. Il a pour objectif d'identifier les pratiques et les outils les mieux adaptés à la protection des personnes déplacées. A chaque pays d'utiliser ces propositions pratiques et de les adapter à sa législation nationale.

## **Une opportunité pour la France de prendre le leadership sur ce sujet**

Il reste maintenant à lancer la deuxième phase de l'Initiative, une phase cruciale car il s'agit, au-delà des engagements de principe, de mettre en œuvre l'agenda proposé. La Suisse et la Norvège souhaitent que d'autres pays prennent le relais pour le pilotage politique de l'Initiative.

La France, qui a manqué l'occasion d'agir sur ce sujet en ne participant pas au Comité directeur présidé par la Norvège et la Suisse en 2012, pourrait se rattraper en prenant le leadership sur la mobilisation internationale, en créant une alliance Nord-Sud sur le sujet, en apportant du personnel et en donnant l'impulsion à la sortie de la COP de Paris.

**Contact presse : Matthieu Orphelin, porte-parole de la FNH, 06 37 36 83 41**

-----

## **La Fondation Nicolas Hulot organise une conférence exceptionnelle sur la question des migrations environnementales avec :**

- *Walter Kaelin*, envoyé spécial de l'initiative Nansen
- *François Gemenne*, spécialiste des relations internationales et des migrations, notamment liées aux questions environnementales
- *Dina Ionesco*, de l'Organisation internationale pour les migrations

Date : ce vendredi 5 décembre à 13h15

Lieu : Espaces Générations Climat - Salle 4.